

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE  
DE  
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°23.05.15

Présents	27
Pouvoirs	4
Absents Excusés	2

**OBJET :**  
**DÉNOMINATION**  
**D'UNE VOIE :**  
**« IMPASSE DES**  
**GRENADIERS »**

Envoyé en préfecture le 24/11/2023  
Reçu en préfecture le 24/11/2023  
Publié le  
ID : 013-211300157-20231120-23\_05\_15-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le 20 novembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 14 novembre

**MEMBRES PRESENTS** : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Julien ESTERINI, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Hortense MALLIÉ, Julien BOULARD.

**POUVOIRS** : Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine FOULON à Corinne LE MEUT, Jean-François CAIRE à Yann PERTUISEL, Camille GAIDO à Christine SICCARDI.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Pierre MARROC, Patricia COTTI.

Maëva GAUTELIER a été élue secrétaire.

Conformément à l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est tenu de procéder à la dénomination des voies de son territoire.

Il a été porté à la connaissance de la Commune des dysfonctionnements en matière d'adressage et de distribution de courrier au sein du quartier San Baquis Ouest, liés au fait qu'une voie de desserte n'est à ce jour pas dénommée.

Cette voie en impasse est localisée sur le schéma ci-dessous.





Afin de régulariser cette situation et d'établir un adressage conforme, tant pour les livraisons de courriers / colis, que pour l'accès des services de secours, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la dénomination de cette voie : « **Impasse des Grenadiers** ».

L'avis des riverains de cette voie a été sollicité par courrier du 16/10/2023. Ces derniers n'ont manifesté aucune opposition au projet de dénomination proposé.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis favorable de la commission Ville nature du 10 novembre 2023,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après avoir délibéré,

**A l'Unanimité,**

**DECIDE** de dénommer la voie susmentionnée, et située au sein du lieudit San Baquis Ouest : **Impasse des Grenadiers**.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les formalités liées à cette décision.



Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte-tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le : .....  
et de la publication le : .....

Richard MALLIÉ,  
Maire.